



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 11 mars 2025, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements:

Emplacement : 798, chemin Saint-Grégoire (lot 2 046 661) et 804, chemin Saint-Grégoire (lot 2 049 012)

Nature et effet de la demande :

Permettre une opération cadastrale de lotissement en échange de terrain entre les lots 2 046 661 et 2 049 012, qui ne sont pas desservis par les services d'égout et d'aqueduc, dont les frontages finaux seront respectivement de 28,91m et 36,62m, alors que l'article 3.6 du chapitre 3 du *règlement de lotissement numéro 291-2007 et ses amendements* stipule que le frontage minimal d'un lot non desservi est de 48,7m.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 20^e jour de février 2025.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 20 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de février 2025.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe